

Avis n° 2025-24 du CSRPN Occitanie
relatif à la création de l'arrêté préfectoral de protection de biotope sur les grottes de la Vézelle
et du Poteau, dites grottes de Julio (Saint-Vincent-d'Olargues, 34)

Vu la sollicitation déposée par la DDTM de l'Hérault en date du 3 juillet 2025,

Vu la présentation de l'argumentaire en faveur de cette création, et du projet d'avis du référent CSRPN lors du GT Aires protégées du CSRPN du 9 septembre 2025,

Vu les débats qui s'en sont suivis lors de cette même séance,

Vu le vote électronique du CSRPN du 31 octobre au 10 novembre 2025,

Considérant que la tranquillité des sites est indispensable pour assurer la conservation des populations de chauves-souris,

Considérant que les APPB ont pour objectif de prévenir la disparition des espèces protégées par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leurs alimentations, reproduction, repos ou survie,

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel donne un avis favorable à la création de l'arrêté préfectoral de protection de biotope sur les grottes de la Vézelle et du Poteau, dites grottes de Julio.

Toulouse, le 12 novembre 2025

La présidente du CSRPN Occitanie,

Magali Gerino



Rapport grottes de Julio : grotte de la Vézelle et grotte du Poteau (Commune de Saint-Vincent-d'Olargues, 34).

Les grottes de Julio regroupent 2 grottes sur une zone de falaise schisteuse : la grotte de la Vézelle et la grotte du Poteau, situées à quelques centaines de mètres l'une de l'autre.

L'accès à la grotte du Poteau se fait librement, par sa seule entrée accessible. La grotte de la Vézelle, présente 4 entrées, dont 2 strictement condamnées et 2 fermées par un périmètre grillagé accessible.

Toutes les parcelles concernées sont propriétés du Département de l'Hérault et ont été acquises avec la Taxe Espaces Naturels Sensibles. De fait, ces parcelles constituent un Espace Naturel Sensible, elles sont classées dans le domaine public de la collectivité. Nous sommes ici aussi sur le territoire du Parc Régional du Haut Languedoc qui participe à leur suivi et gestion.

Les grottes de Julio ont été désignées comme site Natura 2000 au titre de la Directive 92/43/CEE (Habitat-Faune-Flore) : ZSC FR9101427.

La ZSC FR9101427 « Grottes de Julio » a initialement été proposée pour la présence des espèces de la Directive « Habitats-Faune-Flore » suivantes :

- Grand Murin (*Myotis myotis*) et Petit Murin (*Myotis blythii*)
- Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), espèce sédentaire
- Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) : hivernant à Julio
- Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) : espèce plutôt méridionale
- Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) : cavernicole méditerranéen
- Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*) : rare et localisé près des cours d'eau, présent dans Julio comme accueil d'essaims périphériques.

Les grottes de Julio sont un site d'importance internationale pour la conservation des chauves-souris (Carre B. & Penvern J., 2022). En effet les grottes de la vallée du Jaur peuvent être considérées comme des gîtes d'hivernage mais aussi comme des sites de transit le long de la vallée du Jaur et des sites de reproduction avec des « options » selon les années. Les grottes de Julio sont considérées comme gîte majeur d'intérêt international d'après la hiérarchisation du PNA. La fermeture des entrées de la grotte de la Vézelle, n'était pas suffisante et la protection ne peut être améliorée que par des réglementations, sur l'accès et aussi sur les pratiques dans les grottes et en surface.

Les menaces potentielles sur les grottes de Julio sont : 1) **le dérangement en période critique**, 2) **la destruction de spécimens** et 3) **la modification ou la dégradation** des sites de repos de reproduction par modification du « biotope » notamment modification de ventilation du site par agrandissement des entrées des galeries, percement d'ouvertures, pollutions diverses...

Le site est en effet particulièrement favorable aux chiroptères en situation abritée avec en proximité la vallée de Jaur et une zone boisée en région méditerranéenne. De plus les activités spéléologiques sont importantes dans la région, riche en cavités et anciennes mines par le biais d'associations locales qui

dans le passé n'hésitent pas à désobstruer certaines cavités, quitte à en limiter l'accessibilité ensuite (ex de la grotte du Macoumé découverte en 2002 à l'ouest d'Olargues près du Jaur).

L'arrêté de protection de biotope des grottes de Julio est donc justifié pour garantir le maintien des populations de chauves-souris et les conditions d'accueil qui leur sont aujourd'hui offertes. La tranquillité de ces sites est indispensable pour assurer :

1) la stabilité de conditions favorables pour les espèces par

=> (sauf autorisation préfectorale) interdiction de modification ou atteinte à l'intégrité du biotope ;

=> interdiction de percement de nouvelles entrées ou modifications des galeries ;

=> altération et/ou la destruction de parois rocheuses à l'intérieur des cavités ;

2) éviter les perturbations soit par récolte de matières dans l'enceinte des cavités¹; interdiction de foyers dans le périmètre, ou perturbations par la lumière et le bruit.; apports de pollution et/ou modification des habitats .

3) pour la grotte de la Vézelle : interdiction d'accès à la grotte et au sein des périmètres grillagés **toute l'année** hors autorisations spécifiques.

4) ouverture de la grotte du Poteau limitée hors le réseau Nord-Est du 15/09 au 15/03. (noter que cette grotte est l'objet de visites notamment scolaires ou centres aérés..).

Considérant donc que la protection actuelle mérite d'être renforcée en raison de la richesse du site et de l'insuffisance actuelle de la réglementation, la transformation en APPB permettra d'assurer une stabilité réglementaire les APPB ayant pour objectif de prévenir la disparition des espèces protégées par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leurs alimentations, reproduction, repos ou survie.

L'avis du CSRPN est donc favorable pour l'APPB de la grotte de la Vézelle et de la grotte du Poteau regroupées dans l'appellation grottes de Julio.